

DANS LES FÉDÉRATIONS

Services Publics

Nantes

Le Secrétaire du Syndicat général des Hospitaliers (C.G.T.) de Nantes.

au
Camarade Busquet, secrétaire de la Fédération des Services Publics de santé (C.G.T.).

Nantes, le 22-2-48.

Mon cher camarade,

Je réponds à ta lettre du 9-2-48 dans laquelle tu désapprouves la position du Syndicat général des hospitaliers de Nantes en ce qui concerne l'unité d'action sur la base de l'établissement avec le syndicat F.O.

Je n'ai pas voulu t'envoyer de réponse avant d'avoir soumis la question à l'assemblée générale de notre syndicat qui a eu lieu le 20 février.

Les camarades ont réexaminé le problème et ils restent en désaccord avec toi. Ils ont approuvé à l'unanimité, après discussion, les lignes qui suivent.

Tu nous dit que « les camarades qui se sont laissés égarer dans les diverses organisations dissidentes, comprendront que leur salut réside dans la vieille organisation qu'est la C.G.T. »

Bien ! Et quelques lignes plus loin tu ajoutes, je ne crois pas qu'il soit possible présentement de réaliser l'unité d'action avec les scissionnistes, compte tenu qu'en faisant la scission, ils ont délibérément cherché à affaiblir le mouvement syndical.

De deux choses l'une, camarades : ou bien nous avons affaire à des camarades égarés ou bien à des ennemis de la classe ouvrière.

Nous pensons pour notre part que ce sont des camarades abusés par des ennemis de la classe ouvrière. Il faut les aider à comprendre leur erreur, il faut les ramener à la C.G.T. Comment ? Est-ce en ayant une attitude sectaire à leur égard ? En se refusant à toute entente avec eux contre l'administration où les jaunes de la C.F.T.C. ? Cette façon d'opérer créerait entre eux et nous un climat tel qu'il serait bien difficile de leur faire comprendre quoique ce soit. Nous apparitions à leurs yeux comme des gens avec qui il est impossible de cohabiter dans la même organisation. Ce n'est certainement pas ainsi que nous éclairerons leur lanterne.

Au contraire en leur proposant l'unité d'action, nous montrons notre volonté de pallier dans la mesure du possible aux inconvénients de leur scission. Nous créons un climat de discussion féconde.

Si leurs responsables refusent l'unité d'action, ils démasqueront leur caractère de traître à la classe ouvrière.

S'ils l'acceptent cela rendra possible une action plus efficace contre l'ennemi de classe et démontrera la possibilité de refaire l'unité organique.

C'est à notre avis la seule façon de couler les dirigeants scissionnistes en regagnant ceux qu'ils ont trompés.

Ces dirigeants le comprennent fort bien car ils cherchent par tous les moyens à éviter l'unité d'action sans oser la repousser franchement. Nous en avons eu la démonstration ici.

Tu nous dis par ailleurs que proposer l'unité d'action au syndicat F.O. c'est lui donner une importance qu'il n'a pas. Pardon camarade, il en a, ici, au moins autant que nous. Rien ne sert and bien même ilefartio-ec?sc quand bien même il serait moitie plus petit, il en aurait encore, parce qu'il vaut mieux avoir ces camarades avec nous que contre nous.

Pour toutes ces raisons, nous persistons dans notre attitude. A tel point que nous envisageons de faire une liste commune entre C.G.T. et F.O. pour les

élections au conseil de discipline. Si nous ne faisons pas cela les chrétiens risqueraient de passer à la place des uns et des autres.

C'est pour le coup qu'un fossé serait creusé entre nous et les camarades abusés par F.O., sans préjudice du point énorme que marquerait l'administration sur le personnel. Les hospitaliers ne nous pardonneraient, ni aux uns ni aux autres, de ne pas nous être entendu par pur sectarisme. Les effectifs syndicaux s'en ressentiraient sûrement.

Nous précisons que l'unité d'action n'exclut en aucune façon une critique ferme de l'orientation de F.O. Tu as pu constater dans le numéro 1 du « Réveil des Hospitaliers Nantais ». Après un article polémique contre F.O., figure un entrefilet sur l'unité d'action. Il n'y a pas de contradiction là dedans. Si nous sommes séparés c'est que nous ne sommes pas d'accord sur l'essentiel. Et il faut le dire. Par contre nous pouvons nous mettre d'accord sur des points de détail, et il faut le faire. Unité et unité d'action sont deux choses bien distinctes. C'est précisément quand l'unité est brisée ou inexistante que l'unité d'action doit être mise en avant.

Nous te faisons remarquer que ton argument suivant lequel l'unité d'action n'est pas réalisable présentement parce que F.O. vient de nous quitter, est exactement le même que nous opposer ici les responsables F.O.

Et ce n'est pas fait pour nous convaincre de sa justesse. Nous estimons que nous ne devons pas nous laisser guider par les sentiments mais par le réalisme.

Nous croyons le problème si important que nous te demandons de le porter devant le bureau fédéral.

Reçois, mon cher camarade, notre fraternel salut syndicaliste.

Pour le Bureau du Syndicat général des Hospitaliers de Nantes (C.G.T.) :

S. TUAUDEN.

Le Havre

Il nous faut reconnaître, les uns et les autres, un certain raidissement des syndiqués pour accepter la scission, beaucoup la subissent avec amertume, surtout dans les organisations de base où jamais l'intrusion de la politique n'est venue jeter le trouble ni la discorde.

Les adhérents de ces organismes, désireux de rester groupés, ont été, au lendemain de la Conférence F.O. du 19 décembre, dans l'obligation de se situer : soit rester à la vieille C.G.T., soit passer à la C.G.T.F.O.

Il est indéniable que nous rencontrons aujourd'hui des camarades dans ces deux centrales qui épousent les mêmes conceptions du syndicalisme, c'est-à-dire, partisans de son indépendance. Les uns prétendent devoir rester dans la vieille C.G.T. pour mieux y combattre pour la reconquête du mouvement syndical ; les autres, dont je suis, profondément écœurés des agissements des ex-majoritaires cégétistes, ont préféré quitter cette maison devenue inhabitable pour les militants minoritaires.

Un état d'esprit se dégage de ces constatations.

La grande majorité des syndiqués et des militants de base désire la reconstruction rapide de l'Unité syndicale sur des bases solides.

Maints exemples se font jour. Les 1.800 municipaux et hospitaliers du Havre et les 6000 agents des Services publics et de santé de la Seine-Inférieure, groupés maintenant à la C.G.T. F.O. et à la C.G.T., veulent absolument limiter la scission en conservant une large communauté d'action et d'amicales relations.

Ceci prouve que partout où certains politiciens n'ont pu réussir

leur néfaste action, l'unité était effective et que la scission ne l'est pas. Personne ne peut aujourd'hui émettre la prétention de vouloir détruire cette fraternelle amitié existant entre les adhérents et les militants de ces syndicats véritablement apolitiques et née au cours des luttes quotidiennes pour un mieux-être.

Je ne veux engager, dans cet article, que ma propre responsabilité, mais je ne suis pas loin de penser que le Havre, comme fréquemment cela s'est déjà produit dans l'existence du mouvement syndical français, pourrait bien être encore à l'avant-garde dans une prise de position qui prouverait irrévocablement à certains pontifes confédéraux, confortablement installés dans la scission que la classe ouvrière entend reconstruire son unité, non pas pour aider à l'avènement d'un régime, mais dans l'espoir de remporter de nouvelles victoires véritables prolétariennes.

R. BENOIT

Secrétaire du Syndicat F.O. des Municipaux et Hospitaliers du Havre.

La Fédération de l'Enseignement ira-t-elle à l'autonomie ?

Le congrès du Syndicat national des instituteurs aura lieu les 22, 23, 24 mars. Il sera suivi du congrès de la F.E.N. A ces deux assises syndicales sera discutée la question de l'affiliation.

Les deux congrès ont été précédés d'un référendum préparé par des articles de discussion dans les organes syndicaux.

Les camarades de l'« Ecole Emancipée » ont devant le fait de la scission confédérale, dont ils condamnent l'initiative, pris nettement position pour l'unité dans une Fédération autonome.

Leur prise de position a gêné les dirigeants partisans de Force Ouvrière qui ont été obligés d'abandonner l'espoir d'entraîner une partie des enseignants derrière Jouhaux. Elle a aussi fortement gêné les partisans de la majorité confédérale frachoniste. Ceux-ci, faute d'arguments, sont allés dans les bulletins jusqu'à des affirmations de ce goût : « l'autonomie c'est la négation de toute organisation... c'est la négation de la charte d'Amiens, c'est le retour à la Charte du Travail. » (Lafaye, Bulletin de l'Allier).

Nous publions ci-dessous la conclusion d'un article de Louis Bouet paru dans l'« Ecole Libératrice ». Louis Bouet répond à ces affirmations gratuites et par des faits et par des arguments et par son passé de pionnier du syndicalisme universitaire.

M. P.

LA plus large unité possible, à la base, dans l'autonomie, tant que ne pourra être refaite une Centrale unique où l'indépendance du syndicalisme ne sera pas une simple formule, où la démocratie sera respectée avec liberté de discussion et représentation proportionnelle à tous les échelons, où l'on aura vraiment pour objectif essentiel l'émancipation du travail, telle est présentement la solution de bon sens et de raison.

C'est du dehors, en effet, qu'on pourra le plus sûrement et le plus efficacement travailler à cette réunification, et non une fois enrégimenté et réduit à l'impuissance. Opter pour l'une ou pour l'autre C.G.T., c'est se couper fatalement d'une partie de la masse ouvrière, mais c'est aussi provoquer le départ de la fraction du syndicat mise en minorité et amener la dispersion de ceux qui ne veulent se faire les complices d'aucune des deux équipes dirigeantes. Et c'est en restant unis le plus nombreux possible que nous assurerons la défense de l'école laïque contre ses ennemis avérés et contre tout gouvernement de réaction.

« Peu courageuse », cette position d'autonomie, « en ce sens qu'elle évite un choix et esquivé les responsabilités » ? C'est bien vite dit. Mais elle est précisément un choix gros de responsabilités, si l'on a la volonté de ne pas s'abandonner et de pratiquer un

syndicalisme de lutte qui soit à la fois une leçon et un exemple.

Comment peut-on affirmer dès maintenant que le S.N., devenu provisoirement autonome, prendrait nécessairement un « caractère plus corporatif que syndicaliste » et deviendrait « un jouet entre les mains des gouvernements » ? Nous avons justement dans le passé un exemple contraire. Il y eut, pendant de longues années de scission syndicale, parallèlement à la Fédération générale des fonctionnaires adhérente à la C.G.T. de la rue Lafayette, une Fédération autonome des fonctionnaires beaucoup plus que l'autre combattive et indépendante des pouvoirs publics, plus foncièrement syndicaliste. J'en pourrais donner maintes preuves, si je ne craignais de trop allonger cet article. C'est précisément l'histoire de l'activité de feu la F.G.F.S.F., pourtant confédérée, qui est, « celle des occasions manquées », puisqu'on y refusait toujours de profiter des moments favorables (1924, 1936) dans la crainte de gêner les amis au pouvoir. La Fédération autonome avait plus d'allant et bien mieux le sens de l'action, mais il lui manquait le nombre pour triompher.

Il importe donc d'avoir une organisation forte par le nombre, mais animée d'un large esprit syndicaliste et consciente des lourdes tâches que les circonstances imposent. Si paradoxal que cela puisse paraître, la chose ne peut être réalisée actuellement que dans l'autonomie.

LOUIS BOUET

Fonctionnaires

La scission touche particulièrement les fonctionnaires. Si certains dirigeants de fédérations travaillent de gaieté de cœur à la division chez les salariés de l'Etat pour donner des troupes à Force Ouvrière, des militants de base s'élèvent eux, contre la dispersion des forces syndicales.

Nous donnons comme exemple de cet état d'esprit les deux résolutions ci-dessous.

La Commission Exécutive de la Fédération des Finances (section de l'Isère), réunie à Grenoble le 26 janvier 1948 :

constate que la grille du reclassement publiée au journal officiel du 14 janvier 1948 lie définitivement entre eux les personnels des Régies Financières, en même temps qu'elle méconnaît leurs revendications les plus légitimes ;

juge que l'application d'une législation fiscale d'exception, exigeant un effort énorme des services d'assiette et de recouvrement, va créer, avec la mise en place des commissions paritaires, autant de circonstances favorables au déclenchement rapide, contre cette grille, d'une action vraiment efficace ;

se prononce, à l'unanimité, en faveur de l'autonomie seule solution susceptible de sauvegarder l'unité de la Fédération, et en de-

hors de laquelle il est vain d'espérer la cohésion qui force le succès ; adresse à toutes les sections fédérales un appel, les invitant à se rallier à son point de vue, et à lancer de la base un mouvement d'unanimité qui emportera les positions partisans prises par les responsables nationaux ;

préconise le blocage des cotisations dans les sections syndicales départementales jusqu'à ce qu'un Congrès Extraordinaire, démocratiquement convoqué et impartialement éclairé, apporte la preuve de l'impossibilité absolue de réaliser l'union.

ORDRE DU JOUR

de la C.E. du Puy-de-Dôme

La Commission Exécutive de la Fédération des Finances, (section du Puy de Dôme) unanime, réunie le 9 janvier 1948 à Clermont-Ferrand :

a) constate et regrette que certains syndicats nationaux aient pris, lors de la consultation sur l'orientation syndicale, une position partisane, en ne procédant pas au référendum selon les modalités loyales arrêtées par la Commission exécutive fédérale.

b) fermement et résolument attachée aux principes de l'unité syndicale, demande la tenue d'un Congrès Extraordinaire seul habilité à décider de l'adhésion à tel ou tel groupement.

c) adresse à toutes les sections départementales, un appel les invitant à tenir d'urgence une large assemblée générale au cours de laquelle les syndiqués au 31 décembre 47 auront à se prononcer par bulletin secret sur les trois questions insérées à la circulaire n° 7 du 26 décembre 1947.

d) demande que chacun prenne l'engagement d'honneur de s'opposer à la loi de la majorité en acceptant de rester syndiqué et syndicaliste sous l'égide de la tendance (autonomie, C.G.T., C.G.T.-F.O.) qui aura recueilli le plus de suffrages de la base.

NATIONALISATIONS

« La classe ouvrière qui avait pris à cœur d'assurer le succès des entreprises nationalisées, n'a plus maintenant aucun intérêt à les considérer comme entreprises de la nation.

En fait les nationalisations sont à reconquérir.

L'Etat patron, avec un gouvernement réactionnaire, gère les intérêts capitalistes avec plus de férocité que les capitalistes eux-mêmes.

Il arrive que les travailleurs de l'industrie privée fassent céder leur patron sur des revendications particulières. Pour les industries nationalisées, le gouvernement dresse contre les salariés toute la puissance de l'Etat. Sous prétexte que c'est lui le patron, il conteste le droit de grève.

C'est Benoit Frachon qui s'exprime ainsi.

Nous pourrions lui demander comment Tillon lorsqu'il était ministre de l'armement gérait les usines nationalisées, était-il si généreux envers le personnel ? Par contre il utilisait quelques bons boniments pour faire suer le burton « Produire, produire », « c'est pour vous que vous travaillez », « Le gouvernement vous récompensera en vous donnant à chacun une petite maison pour vos vieux jours ».

Autre chose, les camarades qui pensaient que les nationalisations devaient se faire sans indemnité ni rachat et surtout sous contrôle ouvrier : c'était à l'époque des utopies et des démagogues. On voit aujourd'hui qu'ils n'avaient pas tort.

Jean LEFEVRE.